
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE D'INSTALLATION

Première séance – Lundi 2 juin 2003, à 17 h

**Présidence de M. Armand Schweingruber, doyen d'âge,
puis de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M^{me} Haydée Mumenthaler*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 mai 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 2 juin 2003, à 17 h.

(Les conseillers administratifs, M. Armand Schweingruber, doyen d'âge, et M. David Metzger, benjamin, précédés et suivis d'un huissier, prennent place à la tribune, devant l'assemblée debout.)

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que doyen d'âge de cette assemblée et conformément aux prescriptions des articles premier à quatre de notre règlement, je déclare ouverte cette séance d'installation du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui inaugure la législature 2003-2007. Je suis assisté pour ce début de séance, à ma gauche, par M. David Metzger, benjamin de notre Conseil municipal, qui fonctionne comme secrétaire provisoire et, à ma droite, par M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat permanent du Conseil municipal. Je les remercie tous deux de leur aide.

Je précise que M. Daniel Winteregg, photographe, est autorisé à effectuer des prises de vue dans cette salle à l'occasion de cette cérémonie.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence du Conseil administratif in corpore et à féliciter ses cinq membres, l'un pour son élection et les quatre autres pour leur réélection. Je leur souhaite de faire ensemble du bon travail au service de la communauté de notre Ville.

Je salue cordialement, en leur souhaitant à chacun la bienvenue, tous les collègues présents en dessous de cette estrade, en attendant que mon collègue de gauche et moi-même allions vous rejoindre dans un petit moment, au terme de cette présidence protocolaire et éphémère.

En ce qui concerne les partis présents à Genève, on peut noter que pendant longtemps il n'y en a eu que cinq. Mais, depuis une vingtaine d'années, on assiste à un certain émiettement des opinions politiques, de sorte que nous en sommes maintenant à huit avec l'arrivée dans notre Conseil municipal de l'Union démocratique du centre; nous saluons la présence de ses représentants et je suis certain que ce nouveau groupe s'intégrera aisément dans nos travaux, afin que nous trouvions tous ensemble les meilleures solutions possibles.

Je salue cordialement la présence des personnes constituant le Secrétariat permanent du Conseil municipal: M^{me} Marie-Christine Cabussat, sa cheffe – que je viens de citer – M^{me} Loredana Gonzalez-De Ciochis, M. Jean-Daniel Hercod, qui fait fonctionner notre système de vote électronique, M^{me} Marguerite Conus, mémorialiste, les autres mémorialistes et les huissiers. Leur compétence, leur serviabilité, leur disponibilité sont unanimement appréciées de tous les membres de notre parlement et nous leur exprimons toute notre gratitude pour leur aide précieuse.

Je salue les représentants de la presse installés à la galerie qui leur est réservée. Ils ont la mission délicate et complexe de résumer à l'intention des lecteurs des journaux nos débats qui sont souvent denses et touffus. Cette salutation s'adresse aussi aux opérateurs de la chaîne de TV Léman bleu, qui ont la charge de retransmettre nos débats en direct.

Je salue enfin le nombreux public présent à la tribune, en face de cette estrade, membres des familles et amis des conseillères et conseillers municipaux, élus cantonaux, anciens membres de notre Conseil. Soyez tous bienvenus, votre présence nous honore et nous sommes sensibles à cette marque d'intérêt de votre part.

Après ces salutations et souhaits de bienvenue, il n'est pas possible de continuer sans adresser un message de sympathie et de solidarité aux commerçants, aux artisans, aux entreprises et aux institutions qui ont subi, durant les heures écoulées, des dégâts importants, causés par des vandales animés par le seul besoin de détruire ou de nuire. Il est évident que le président Chirac ne nous a pas fait un cadeau en organisant une réunion des chefs d'Etats à proximité immédiate de la frontière suisse et en reportant sur notre pays, où se trouve l'aéroport le plus proche, une bonne partie des problèmes de sécurité. Nous n'oublions pas de sitôt la vision de notre ville morte et barricadée et le spectacle de mini-guérilla urbaine qui nous a été servi. Par ailleurs, la bonne foi des organisateurs de la méga-manifestation du 1^{er} juin n'est, bien sûr, pas en cause et chacun a retenu la teneur de leur protestation contre ce qui s'est passé. Mais les grands rassemblements de cette sorte constituent inévitablement une serre chaude et un refuge pour les petits groupes de casseurs professionnels, qui ne manquent maintenant aucune occasion de ce genre.

Notre témoignage de solidarité s'adresse aussi aux forces de la police qui accomplissent, dans de tels cas, une mission très difficile, sans pouvoir totalement assurer le maintien de l'ordre. J'arrête là mon commentaire sur ce sujet extrêmement complexe, qui va cependant exiger des solutions réalistes. Nos parlements et gouvernements, à tous niveaux, devront prendre en main ce problème avant qu'il ne suscite des dérives dangereuses et imprévisibles pour nos communautés, marquées jusqu'ici par un consensus social plutôt équilibré.

Nous passons maintenant au point 1 de l'ordre du jour de cette séance inaugurale de la nouvelle législature municipale. Je prie donc le benjamin de notre assemblée, M. David Metzger, secrétaire provisoire, de donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 16 avril 2003, validant les élections des conseils municipaux. Monsieur Metzger, vous avez la parole.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 16 avril 2003, validant les élections des conseils municipaux.

ARRÊTÉ

relatif à la validation des élections des conseils municipaux du 30 mars 2003

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu la publication dans la *Feuille d'avis officielle*, du vendredi 4 avril 2003, des résultats de l'élection des conseils municipaux;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu au Tribunal administratif dans le délai de 6 jours dès le lendemain de ladite publication dans la *Feuille d'avis officielle*,

arrête:

Article unique. – L'élection des conseils municipaux, du 30 mars 2003, est validée.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat
Robert Hensler

2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat du 7 mars 2003 demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

La séance d'installation des conseils municipaux des communes du canton de Genève est fixée le

lundi 2 juin 2003

à l'exception des communes dont l'élection ne serait pas validée à cette date.

Cette séance est convoquée par le maire avec l'ordre du jour suivant:

- a) prestation de serment des conseillers municipaux;
- b) élection du bureau du Conseil municipal des communes de plus de 800 habitants;
- c) nomination des membres aux diverses commissions.

Je vous remercie de prendre bonne note de cette communication et vous invite, d'ores et déjà, à prendre les dispositions usuelles. Je ne manquerai pas de vous transmettre en temps utile toutes les informations complémentaires nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, l'expression de ma considération distinguée.

Le conseiller d'Etat chargé du Département
de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
Robert Cramer

3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 2 juin 2003, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et services de l'administration.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le 28 mai 2003, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, pour l'année 2003-2004, sera le suivant:

Maire: M. Christian Ferrazino

Vice-président: M. Pierre Muller

Par décision de ce jour, il a ainsi attribué les départements et les services:

– *Autorités*

Secrétariat général:

Administration centrale – Relations extérieures – Ressources humaines.

Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale – Contrôle financier.

- *Département des finances et de l'administration générale*
Titulaire: M. Pierre Muller
Suppléant: M. Patrice Mugny
Direction et secrétariat du département:
Assurances – Comptabilité générale et budget – Caisse municipale – Taxe professionnelle communale – Gérance immobilière municipale.
Division de l'administration générale:
Contrôle de gestion – Direction des systèmes d'information – Achats.
- *Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*
Titulaire: M. Christian Ferrazino
Suppléant: M. André Hediger
Direction et secrétariat du département
Direction de l'aménagement et des constructions:
Urbanisme – Opérations foncières/information et communication – Architecture – Aménagement urbain et éclairage public – Bâtiments – Energie – Conservation du patrimoine architectural.
Division de la voirie:
Direction – Logistique et technique – Etudes et constructions – Levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public – Entretien du domaine public.
- *Département des affaires culturelles*
Titulaire: M. Patrice Mugny
Suppléant: M. Manuel Tornare
Direction et secrétariat du département
Division art et culture:
Service administratif et technique (SAT) de la division – Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC) – Promotion culturelle – Fonds municipal d'art contemporain – Centre multimédia.
Division des bibliothèques:
Bibliothèque publique et universitaire – Bibliothèques municipales.
Division des musées:
Musées d'art et d'histoire – Musée d'ethnographie – Muséum d'histoire naturelle – Conservatoire et Jardin botaniques.
- *Département des sports et de la sécurité*
Titulaire: M. André Hediger
Suppléant: M. Pierre Muller
Direction et secrétariat du département:
Sports – Incendie et secours – Assistance et protection de la population – Agents de ville et domaine public.

- *Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement*
Titulaire: M. Manuel Tornare
Suppléant: M. Christian Ferrazino

Direction et secrétariat du département:

Service social – Ecoles et institutions pour l'enfance – Délégation à la petite enfance – Délégation à la jeunesse – Espaces verts et environnement – Office de l'état civil et des passeports – Pompes funèbres et cimetières.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). J'adresse les félicitations de notre Conseil municipal au nouveau maire de la Ville de Genève pour les douze mois qui viennent, M. Christian Ferrazino, ainsi qu'au nouveau vice-président du Conseil administratif, M. Pierre Muller, qui le suivra dans cette fonction de maire dans un an, selon l'usage établi. (*Applaudissements.*)

Ayant déjà adressé mes félicitations aux cinq membres du Conseil administratif pour leur élection ou leur réélection du 4 mai dernier, je prends la liberté d'exprimer un petit bémol, indépendant de toute étiquette politique, c'est l'absence répétée, et maintenant prolongée, de toute présence féminine au sein de notre exécutif municipal, alors qu'il y a bien des années Genève pouvait s'enorgueillir d'avoir élu la première femme maire d'une grande ville de Suisse. (*Applaudissements.*) Mais il s'agit sans doute là d'un phénomène passager, semblable à une éclipse de lune ou de soleil – la pleine clarté finit par réapparaître comme auparavant – et, sans donner à ce mot une connotation plutôt féminine que masculine, ou l'inverse, seule compte la compétence. Il y a là une forme d'équilibre naturel qu'il serait souhaitable de retrouver ultérieurement; sans aller jusqu'au dièse, le bécarre qui corrigera mon bémol est peut-être pour bientôt, du moins il est permis de l'espérer.

Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour. Je constate qu'à la suite de la lettre du Conseil d'Etat demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation, la convocation correspondante a été régulièrement adressée à tous ses destinataires et qu'elle comprend l'ordre du jour de la présente séance. J'ajoute qu'à la suite de l'élection ou de la réélection au Conseil administratif les membres de ce dernier, inscrits tout d'abord comme candidats au Conseil municipal, ont cédé la place au premier des

«viennent ensuite» sur la liste de leur parti respectif. Ainsi, M. Christian Ferrazino, maire depuis hier matin, est remplacé par M^{me} Catherine Gaillard; M. Pierre Muller, vice-président du Conseil administratif, a cédé sa place à celui qui vous parle; M. le conseiller administratif Manuel Tornare a cédé la sienne à M. Roman Juon; M. le conseiller administratif André Hediger, maire sortant, est remplacé par M. Pierre Rumo, et M. Patrice Mugny, nouveau conseiller administratif, est remplacé par M. Alpha Dramé, premier conseiller municipal d'origine africaine. (*Applaudissements.*)

Avant de passer à l'appel nominal des conseillers municipaux, je vous informe que M^{me} Haydée Mumenthaler, nouvelle conseillère municipale de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), a fait excuser son absence pour cette séance.

4. Appel nominal des conseillers municipaux.

(M. David Metzger procède à l'appel des noms des conseillers municipaux.)

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jacques François (AdG/SI), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M^{me} Liliane Johner (T), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Haydée Mumenthaler (AdG/SI), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-

Charles Rielle (S), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. René Winet (R) et M. Christian Zaugg (AdG/SI).

5. Allocution du doyen d'âge.

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en cet instant où j'ai l'honneur de prendre la parole pour vous adresser quelques réflexions en ma qualité de doyen d'âge, comme le prévoit l'article 3 du règlement de notre Conseil municipal, j'exprime tout d'abord mon étonnement d'être étiqueté par ce qualificatif, car mon année de naissance ne remonte pas à la nuit des temps, mais seulement à 1933, et ce n'est qu'il y a quelques semaines que j'ai passé le cap d'une nouvelle dizaine. Mais si je suis un doyen encore en état de servir correctement pendant quatre ans, je serai bien sûr le premier à m'en réjouir.

Chers collègues anciens et nouveaux, votre élection sera définitivement validée tout à l'heure par votre prestation de serment. Selon la formule consacrée, vous jurerez ou promettrez fidélité à la République et canton de Genève, à la Ville de Genève, à la Constitution et aux lois qui en découlent. Qu'il s'agisse de celle de notre République et canton de Genève ou de celle de la Confédération à laquelle nous appartenons, cette Constitution trace le cadre fondamental de notre mission, de notre action, de nos engagements, de nos décisions. La respecter constitue un engagement d'honneur qu'il faut avoir constamment présent à l'esprit. Et comme citoyen genevois et suisse, je rappelle que notre Constitution fédérale est l'aboutissement de la longue chaîne de pactes qui ont jalonné l'histoire de notre pays, dont le premier en la forme écrite est celui du début d'août 1291, dont on peut voir l'original dans le bâtiment des archives fédérales à Schwyz. Je suis frappé de lire ceci en traduction française – l'original est en latin: «Si un conflit surgit entre quelques-uns d'entre nous, *les plus sages des Confédérés* (je souligne) doivent intervenir en médiateurs pour apaiser le différend de la façon qui leur paraîtra efficace.»

En transposant dans le temps ce critère de sélection, j'espère, comme le dit le pacte, que ce sont bien les plus sages d'entre nos concitoyens qui ont été choisis

par nos huit partis, puis par le corps électoral, pour former notre parlement municipal. C'est là le premier souhait que j'exprime aujourd'hui pour cette nouvelle législature.

Ensuite, un parlement comme le nôtre est par définition un lieu de débats, d'échange d'arguments, parfois d'affrontements idéologiques. Dans notre pays où nous n'avons pas l'habitude du système majoritaire, mais plutôt celle des gouvernements et conseils exécutifs de coalition avec une représentation équilibrée des différentes tendances politiques – mais celui de notre Ville penche actuellement fortement d'un seul côté! – il y a un droit fondamental à la pluralité des opinions. La règle essentielle est alors la parfaite loyauté du débat, le respect du point de vue de l'interlocuteur, même et surtout s'il s'agit d'un adversaire politique. Et je ne puis m'empêcher de citer ici la phrase attribuée à Voltaire, bien que cette paternité ne soit pas absolument authentifiée: «Je ne suis pas d'accord avec vos idées, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez les dire.» Plus près de notre époque, Winston Churchill affirmait: «La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres.»

De façon plus prosaïque, on a coutume de dire que la démocratie, c'est le régime où la majorité du peuple ou des élus fait la décision. C'est vrai quant au principe, mais c'est un peu court! La vraie démocratie, c'est le régime où la minorité, même battue, a pu faire entendre sa voix et où, loin de se sentir écrasée, elle se sait respectée par l'autre partie, au point que certains de ses points de vue peuvent parfois être pris en compte au stade de la solution. C'est à peu près ainsi que fonctionne le système helvétique: peu spectaculaire, relativement lent, marqué par une résistance certaine au changement, fait souvent de compromis et de consensus réciproques, il aboutit à un équilibre dans la durée qui est certainement positif de façon globale. Je me permets de citer ici un fin observateur du fonctionnement de diverses nations et notamment de notre pays. Alain Peyrefitte, ancien ministre du général de Gaulle, écrivait en effet ceci il y a un quart de siècle dans son ouvrage *Le Mal français*: «Le plus frappant est qu'avec une des plus fortes densités d'Europe occidentale la Suisse ait si bien su éviter les grandes concentrations urbaines et la désertion des campagnes. A peine pourtant si elle a un Etat. Elle reste un assemblage de pouvoirs locaux. N'est-ce pas ce qui lui donne cette souplesse d'adaptation aux évolutions économiques, cet enviable consensus social? Quel génie de la vie en commun fait de cette démocratie montagnarde un organisme si heureusement balancé entre l'équilibre et le mouvement?» Et plus loin: «Oui, la Suisse est unie, parce qu'elle se veut un faisceau de différences. En elle, des siècles de démocratie à ras de terre ont tué l'agressivité, cette ivraie des sociétés.»

Loyauté des débats, objectivité des discussions, souci de rechercher des solutions pratiques et équilibrées, tel est mon deuxième souhait pour cette législature 2003-2007.

Si nous poursuivons nos réflexions, nous devons savoir que l'action politique efficace et la gestion optimale du patrimoine commun de la collectivité communale genevoise est un exercice constant de recherche d'équilibre entre le souhaitable et le possible. Au moment où la conjoncture économique est en net fléchissement et où il faut probablement s'attendre à une certaine baisse des recettes fiscales, il faudra prendre conscience de la nécessité où nous nous trouverons de faire ce que l'on peut avec ce que l'on a. Il y aura une exigence accrue de bien placer les décisions à prendre dans le cadre de l'intérêt général, en prenant en compte tous les paramètres. Reste à savoir où il se trouve, en présence d'opinions politiques différentes, voire divergentes. Dans cette perspective, je me permets de continuer mon jeu des citations en me référant cette fois à une figure éminente parmi les chefs d'industrie français du milieu du siècle écoulé et dont le recueil d'aphorismes et de pensées mi-ironiques, mi-sérieuses sur la vie sociale, politique et des affaires reste un modèle du genre. Son nom est Auguste Detoef, je le cite: «L'intérêt général n'a vraiment été défini que par Pascal. C'est, dit-il, un cercle dont la circonférence est partout et le centre nulle part.» Et plus loin: «Il n'y a de bonne politique que celle du juste milieu. Le difficile n'est que de savoir où il est.» Et enfin: «Le mot principe n'est usité en politique qu'avec un adjectif et l'essentiel est l'adjectif. On distingue deux groupes de principes et deux seulement: les vrais principes, orientés à gauche, et les bons principes, orientés à droite. On ne connaît pas de principes orientés dans l'axe.»

Malgré ce scepticisme ironique de l'auteur que je viens de citer, la tâche de notre Conseil municipal sera bel et bien de trouver des solutions d'intérêt général, à la mesure de nos moyens, en évitant d'accroître encore notre dette publique municipale déjà très lourde. La clé de voûte de notre mission, dont nous sommes appelés à rendre compte, c'est le budget. Puisse cette mission de recherche de l'intérêt général et de l'équilibre financier se réaliser sinon pleinement, du moins le mieux possible. Tel est mon troisième souhait.

En ce qui concerne la technique de nos travaux et de nos débats, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire une fois ou l'autre au courant de la précédente législature, il faudrait que chaque membre de ce Conseil, au moment où il prend la parole ou dépose un écrit, quand il intervient sous forme de débat, de motion, de question, de projet d'arrêté ou de toute autre manière, se pose les questions suivantes: est-ce urgent, est-ce important, est-ce prioritaire? Dans le gouvernement d'entreprise – et j'en sais quelque chose par expérience – on est constamment appelé à faire des choix, donc à procéder à des éliminations selon les critères en question. Il faut aussi se rappeler que le poids des mots est inversement proportionnel à leur longueur et à leur nombre. Si chacune et chacun est conscient de cela, nous aurons des débats plus courts et plus denses et nous éviterons l'allongement démesuré des ordres du jour dont on ne vient à bout que péniblement et

par des séances supplémentaires dont le nombre a eu une fâcheuse tendance à s'accroître. Une efficacité plus grande par une meilleure discipline personnelle, tel est mon quatrième souhait.

Tout à l'heure, il m'a paru judicieux de citer Voltaire. En cette bonne ville de Genève dont nous voulons nous occuper le plus efficacement possible, l'équité commande que l'on évoque également Jean-Jacques Rousseau. En écoutant l'allocution de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer dans le cadre de l'assermentation des magistrats municipaux en la cathédrale Saint-Pierre le vendredi 23 mai, j'ai été frappé de l'entendre adresser aux maires, adjoints et conseillers administratifs l'exhortation suivante: «Aimons notre pays, aimons Genève, aimons nos communes.» Quant à Jean-Jacques Rousseau, presque tout le monde connaît la phrase adressée par le père de l'écrivain à son jeune fils le jour d'une revue sur la place publique du régiment de Saint-Gervais, dans une ambiance de belle convivialité démocratique qui laissera une trace indélébile dans sa mémoire. Rapportée par l'écrivain, cette phrase du père à son fils tient en six mots: «Jean-Jacques, disait-il, aime ton pays.»

Et ceux et celles parmi nous qui l'auraient oubliée peuvent la relire quotidiennement sur la façade d'un grand magasin de la rue de Coutance qui a pris la place de la maison où a habité notre Jean-Jacques dans ce quartier. Cette citation n'a rien à voir avec un patriotisme mystique, romantique, exalté. Le mot «patriotisme» peut en effet paraître rétrograde à une partie de notre population en notre époque de mondialisation où les frontières nationales s'estompent. Mais c'est ici bien plutôt l'expression authentique de l'attachement à un lieu, du besoin d'avoir des racines quelque part. De même qu'il n'y a pas de véritable œcuménisme sans des convictions affirmées de part et d'autre, il n'y a pas non plus d'approche véritable des gens d'autres nationalités ou d'autres races sans une conscience ferme de sa propre identité. A notre niveau modeste de parlementaires municipaux, nous restons des amateurs et rien ne serait plus nocif pour la qualité de nos débats et de notre travail que la moindre des tendances à la professionnalisation de notre mandat. Dans notre cas, l'amateur est celui qui aime ce qu'il choisit, ce qu'il fait, le lieu où il vit. C'est là ce qui nous relie à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau et cela s'appelle l'esprit civique, qui est la raison d'être de notre engagement. Et c'est cette mise en perspective de notre mission qui forme mon cinquième souhait; en fait, il englobe les quatre autres.

Il est bientôt temps de conclure ce message, mais je ne voudrais pas le terminer sans rendre personnellement hommage aux conseillères et conseillers qui viennent de quitter notre parlement municipal, soit parce qu'ils ont estimé qu'ils avaient fait leur temps, soit parce que les dernières élections ne les ont pas gratifiés d'un résultat favorable assurant leur réélection. Dans ce dernier cas, connaissant la grande expérience de plusieurs d'entre eux, je ressens presque un sentiment d'injustice et, comme le disent parfois certains esprits iconoclastes, il

faudrait alors pouvoir changer le peuple! Mais cette solution extrême n'est pas prévue par nos constitutions d'où découle la règle d'or qui dit que le peuple souverain a toujours raison. Mais en conséquence des démissions toujours assez nombreuses qui se produisent inmanquablement en cours de législature, plusieurs des candidats non réélus, comme ceux qui se sont présentés pour la première fois sans succès, ont une chance non négligeable de retrouver leur siège ou d'en conquérir un. C'est à tous ces conseillers potentiels que je dédie la courte devise en deux mots de Montesquieu, le fameux théoricien de la séparation des pouvoirs au XVIII^e siècle, que j'ai moi-même lue sur le fronton de son château de La Brède, entre Bordeaux et Sauternes: «Je reviendrai.»

C'est toute une série de noms qui devraient être cités parmi ceux et celles qui nous ont quittés et que nous aurions souhaité conserver parmi nous. Par nécessité de concision, je n'en mentionnerai que quelques-uns qui ont donné de nombreuses années à notre Conseil municipal: M. Jean-Pierre Lyon, notre vétéran toutes catégories, 32 ans de Conseil municipal, avec en plus un passage au Grand Conseil; M. Guy Savary, qui a siégé durant 28 ans; M. Pierre Reichenbach, qui a siégé pendant 24 ans. Ont en outre siégé durant 12 ans M^{me} Barbara Cramer, M. Robert Pattaroni et M. Bernard Paillard. A siégé durant 17 ans M^{me} Alice Ecuillon, que j'avais eu l'insigne honneur d'assermenter il y a quatre ans, en tant que vice-doyen, vu qu'elle était à la fois doyenne et candidate à la présidence. Je mentionne enfin M. Bernard Lescaze, conseiller municipal pendant 16 ans, ancien président de notre Conseil, actuel président du Grand Conseil, qui a été jusqu'au mois dernier un parlementaire municipal particulièrement brillant et efficace. (*Applaudissements.*)

Le moment est maintenant venu de quitter le domaine facile du discours de portée générale pour nous mettre ensemble à l'ouvrage. Et si j'ai utilisé l'idée des citations pour assaisonner ma brève allocution inaugurale, ce n'est pas pour me donner un genre de spécialiste en littérature légèrement pédant que je ne suis pas. Mais il y a des sentences bien ciselées qui sont réellement des points de repère de la pensée et du raisonnement et en me référant aux six auteurs cités, je ne pense pas avoir abusé du procédé.

J'espère que les cinq souhaits que j'ai exprimés se réaliseront le mieux possible et c'est dans un esprit raisonnablement optimiste que je vous souhaite à chacune et à chacun, chers collègues du Conseil municipal, ainsi qu'aux cinq membres du Conseil administratif, une bonne législature 2003-2007, harmonieuse, efficace, aussi prospère que le permettront les circonstances, au service de tous les habitants de notre chère ville de Genève. Et pour clore ce message de début de législature, après tout ce qu'il m'est apparu utile de vous exprimer, c'est sincèrement et très spontanément que je conclus en vous disant: vive la Ville de Genève, vive la République et canton auquel elle appartient, vive la Confédération suisse solidaire de l'Europe et du monde! (*Applaudissements nourris.*)

6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge.

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). J'invite l'assemblée, le public présent à la galerie ainsi que les représentants de la presse à se lever pour entendre la lecture de la formule du serment. Pendant cette lecture, M^{mes} et MM. les conseillers municipaux tiendront leur main droite levée:

«Je jure ou je promets solennellement:

- d'être fidèle à la République et canton de Genève et à la Ville de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.»

Je prie maintenant M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, présente à ma droite, de procéder à l'appel nominal. En raison de la retransmission de notre cérémonie par TV Léman bleu, et c'est une nouveauté par rapport à 1999, nous procéderons par groupe politique, en allant de la gauche à la droite. Chaque conseillère et chaque conseiller se lèvera à l'appel de son nom, lèvera à nouveau la main droite et répondra: «Je le jure» ou «Je le promets».

(M^{me} Cabussat procède à l'appel nominal.)

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est pris acte de votre serment qui concrétise votre entrée en fonction. La conseillère municipale absente, M^{me} Haydée Mumenthaler, prêterait serment le 4 juin 2003.

7. Election du président, qui entre immédiatement en charge.

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Nous pouvons maintenant passer au point suivant de notre ordre du jour, qui est celui de l'élection du président pour la période de douze mois allant de juin 2003 à la fin de mai 2004. Pour cette opération, je désigne deux secrétaires *ad acta*: M. Alain Marquet et M^{me} Liliane Johner, que je prie de venir prendre place à nos côtés sur cette estrade.

Je désigne en outre huit scrutateurs, un par parti: M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. René Winet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (T). J'invite les scrutateurs à venir chercher les bulletins de vote à distribuer et je prie maintenant les chefs de groupe ici présents d'annoncer les candidatures à la fonction de président.

M. Jean-Marie Hainaut (L). J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de notre collègue André Kaplun au poste de président de ce Conseil municipal. Né en 1945, André Kaplun exerce la profession d'avocat dans une étude de la place à Genève. Il siège dans notre enceinte depuis 1991. C'est donc un conseiller municipal expérimenté qui, au cours des douze ans de session dans cette enceinte, a pu se familiariser avec tous les rouages et le fonctionnement de notre institution. Au cours de ces douze ans, il a présidé la commission des pétitions; il a présidé deux fois la commission des arts et de la culture; enfin, il a présidé la commission des finances. C'est dans ce domaine qu'il s'est le plus impliqué, prenant régulièrement, notamment en 1999 et en 2002, la fonction de rapporteur de minorité sur le budget et étant l'inspirateur et le rédacteur de la nouvelle procédure budgétaire. Durant l'année 2002-2003, André Kaplun a exercé la fonction de premier vice-président dans cette enceinte.

Fort de ce bref aperçu du personnage qu'est André Kaplun, je ne peux que vous recommander vivement sa candidature et je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien.

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Y a-t-il d'autres candidatures? Cela ne semble pas être le cas. Il n'y a ainsi qu'une seule candidature pour la fonction de président, celle de M. André Kaplun, du Parti libéral. Je rappelle que cette élection a lieu au scrutin secret et j'attire l'attention de M^{mes} et MM. les conseillers municipaux que le bulletin de vote, sauf s'il reste blanc, ne doit porter qu'un seul nom; si cette condition n'est pas remplie, il sera considéré comme nul. En outre, si ce bulletin porte d'autres indications que le nom choisi ou le nom d'une personne qui n'est pas candidate, il sera également déclaré nul. J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins. (*Les conseillères et conseillers municipaux remplissent chacun leur bulletin de vote.*)

J'invite les huissiers à récolter les bulletins de vote. Le scrutin est clos. Je prie les scrutateurs, les personnes du secrétariat qui les aideront, ainsi que les deux secrétaires *ad acta* désignées tout à l'heure à se retirer dans la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement, pendant lequel nous procédons à une petite suspension de séance.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous donne lecture du résultat de l'élection:

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	78
Bulletins blancs:	26
Bulletins nuls:	5
Bulletins valables:	73
Majorité absolue:	37

Est élu par 47 voix à la présidence de notre Conseil municipal: *M. André Kaplun* (L). *(Applaudissements.)*

Je demande si quelqu'un demande la vérification du scrutin; notre règlement prévoit cette possibilité. Si ce n'est pas le cas, l'élection est dûment enregistrée. Monsieur le président, je vous félicite pour votre belle élection à cette lourde tâche que vous prendrez en main avec la compétence que vous avez déjà démontrée comme vice-président, cela pour une année à partir de cet instant, soit jusqu'au début de juin 2004. Je quitte ma fonction provisoire et éphémère de président de cette assemblée pour la remettre à celui qui est vraiment légitimé pour l'assumer par le vote qui vient d'avoir lieu.

Cher ami, je te souhaite très sincèrement plein succès et satisfaction dans cette importante mission et une bonne année présidentielle pour les douze mois qui viennent. Je te cède donc mon fauteuil avec plaisir en cet instant. *(Applaudissements.)*

(M. André Kaplun prend place à la présidence.)

Présidence de M. André Kaplun, président élu.

8. Prestation de serment du doyen d'âge.

Le président. Je passe immédiatement au point suivant de notre ordre du jour. Monsieur Schweingruber, ne disparaissez pas, puisqu'il va falloir que je vous

assermente! Je vous prie de bien vouloir prendre place devant le bureau. Il m'incombe de vous donner lecture du texte du serment que vous vous engagez solennellement à respecter et je vous demande de garder la main droite levée.

(M. Armand Schweingruber, doyen d'âge (L), prête serment devant l'assemblée debout.)

Le président. Je vous remercie et je vous prie de regagner votre place, sur les bancs de votre parti.

9. Allocution du président.

Le président. Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier du fond du cœur, toutes et tous, de votre confiance. Soyez assurés que je ferai tout mon possible pour en être digne.

Plutôt que de me lancer dans de grandes considérations philosophiques, je souhaite vous faire part de quelques réflexions relatives à nos propres travaux. Mais, avant cela, vous me permettez tout d'abord d'avoir une pensée émue pour mon père trop tôt disparu, qui aurait été si heureux d'être avec nous aujourd'hui. Il nous a laissé l'amour de sa vie, Annette, que je remercie d'être présente dans la tribune ainsi que ma femme et Rosemarie, venue de sa lointaine Australie. Je souhaite aussi adresser un clin d'œil à notre ancien collègue M. Olivier Moreillon, dernier président libéral de ce Conseil il y a déjà dix ans.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, une année passée au bureau du Conseil municipal aux côtés de M. Alain Comte, que je remercie de m'avoir lancé très tôt dans le bain — il n'y a rien de mieux, Monsieur Comte, pour apprendre à nager que d'être jeté à l'eau — m'a permis de faire quelques constatations qui, je l'espère, contribueront au bon déroulement de nos travaux.

Tout d'abord, un bref mot sur l'aspect financier. Il est, à mon sens, de notre devoir de nous rappeler que chaque séance plénière de notre Conseil coûte à la collectivité près de 15 000 francs. C'est dire que chaque séance supplémentaire, due soit à un ordre du jour pléthorique, soit au retard accumulé, engendre des frais qui ne sont pas négligeables.

Je tiens à faire une remarque concernant la durée des interventions. Lorsque j'ai été formé comme candidat au Conseil municipal, il y a déjà de nombreuses

années, nous avons eu dans mon groupe une spécialiste en communication. Cette personne, qui était une experte – elle l'est toujours, je pense – nous disait qu'après cinq minutes le taux d'écoute se rapprochait sensiblement de zéro. Donc, les arguments sont souvent, si ce n'est toujours, plus percutants s'ils sont présentés succinctement que s'ils sont noyés dans des flots de paroles qui risquent de laisser très peu de souvenirs.

Un mot maintenant sur le nombre d'interventions. Certains objets suscitent parfois jusqu'à près de vingt interventions. J'en appelle à cet égard aux chefs de groupe pour qu'ils désignent, dès la réunion préparatoire des séances plénières, celles et ceux qui sont appelés à intervenir, en gardant à l'esprit que beaucoup d'interventions constituent souvent d'inutiles redites. Les interventions devraient en particulier être limitées lorsqu'une proposition de crédit, une motion ou un projet d'arrêté ont été votés à l'unanimité en commission. Tout récemment, bien qu'acceptée par tous en commission, une proposition de crédit a fait l'objet, ici, d'une douzaine d'interventions pour être finalement votée sans opposition.

Par ailleurs, un phénomène relativement récent est apparu dans la faune ou dans la flore – c'est selon – municipale, à savoir les recommandations dans le cadre de propositions de crédit. Vous le savez, en tout cas je le dis pour les anciens, mais pour les nouveaux c'est d'autant plus important, les projets d'arrêtés qui figurent à la fin des propositions de crédit sont les projets d'arrêtés que nous devons voter. C'est le seul texte qui fait foi. Lorsque, ensuite, vous ajoutez des recommandations dans le corps d'un rapport, soyez simplement conscients qu'elles n'ont strictement aucune valeur contraignante pour le Conseil administratif. Cela pour une très bonne raison, c'est que les recommandations que vous êtes peut-être amenés à faire d'une manière tout à fait pertinente sont susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires qui ne sont évidemment pas inclus dans la proposition de crédit qui vous est soumise. Raison pour laquelle ces recommandations sont absolument sans valeur.

Le dernier point concerne le bruit et le comportement. Vous me direz que c'est un problème bien connu, mais j'aimerais quand même en dire deux mots. Si vous vous donnez, les uns et les autres, la peine d'intervenir, il faut supposer que c'est pour être écouté sinon entendu. Or il n'est pas rare de constater que le brouhaha dans la salle est tel qu'on peut remercier les techniciens de la télévision d'atténuer le bruit de fond à l'antenne, tout en regrettant qu'ils ne puissent pas le faire dans la salle. Ecouter l'orateur n'est pas seulement une nécessité pour la qualité d'écoute, mais c'est aussi une marque de courtoisie envers l'intervenant.

C'est précisément ce qui m'amène à vous demander – et j'en terminerai par là – d'assumer la fonction pour laquelle vous avez été élus, je vous en conjure, dans le respect de l'autre et la tolérance. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne législature. (*Applaudissements.*)

10. Election:
a) du premier vice-président.

Le président. Je procède maintenant à l'élection du premier vice-président et je demande que les groupes me proposent leurs candidats. Madame Sandrine Salerno, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Merci, Monsieur le président, et félicitations pour votre élection! Le Parti socialiste a le plaisir aujourd'hui de proposer à vos suffrages la candidature de M. Gérard Deshusses. Gérard est membre du Parti socialiste depuis vingt-cinq ans, vous êtes nombreux dans cette enceinte à le connaître, puisqu'il a siégé en qualité de conseiller municipal de 1983 à 1991, qu'il est revenu dans cette enceinte en 1999 et qu'il y siège pour cette nouvelle législature.

Durant toutes ces années, M. Deshusses s'est montré un homme politique compétent, très pugnace quand il s'agit de défendre des opinions politiques. Il a siégé dans toutes les commissions, à l'exception de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse. C'est dire s'il connaît bien le fonctionnement de ce Conseil et le travail qui est fait dans les différentes commissions. De même, il a présidé la commission des travaux en 1989 et la commission du logement en 2000.

C'est avec un très grand plaisir que nous vous proposons cette candidature que nous pensons être excellente, s'agissant d'une personne tout à fait capable de vous seconder, Monsieur le président, de manière adroite et judicieuse... (*Rires.*)

Le président. J'en prends bonne note, Madame Salerno!

M^{me} Sandrine Salerno. Le groupe socialiste souhaite que M. Gérard Deshusses soit très largement élu par vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Vous qui le connaissez, vous savez que c'est un homme qui est à la fois compétent, drôle et érudit; nous pensons qu'il mérite vos suffrages. Quant à nous, Gérard, si tu nous quittes pour, comme on le dit ici, monter au bureau, c'est avec un petit pincement au cœur que nous te verrons depuis nos sièges...

Le président. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Cela ne semble pas être le cas. Je fais procéder à la distribution des bulletins et je demande aux scrutateurs

de bien vouloir venir chercher les bulletins et de les distribuer. Je vous rappelle que les secrétaires et les scrutateurs déjà désignés fonctionnent également pour cette élection.

Je prie les huissiers de recueillir les bulletins.

Les bulletins étant tous recueillis, je déclare le scrutin clos et demande aux scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin.

Entre-temps, nous allons passer aux points 23 à 36 de notre ordre du jour, à savoir la formation des commissions permanentes.

(Pendant le dépouillement de l'élection du premier vice-président, le président donne lecture de la composition des commissions permanentes (points 23 à 36 de l'ordre du jour adressé par le Conseil administratif.) (Voir p. 46.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	5
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79
Majorité absolue:	40

Le président. Est élu *M. Gérard Deshusses* (S) avec 74 voix. *(Applaudissements nourris.)*

b) du deuxième vice-président.

Le président. Nous continuons avec l'élection du deuxième vice-président. J'attends les propositions de candidature. Monsieur Mettan, vous avez la parole.

M. Guy Mettan (DC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien a l'immense honneur et le très grand plaisir de présenter à vos suffrages la candidature de M. Didier Bonny pour le poste de deuxième vice-président. Comme vous le savez, Didier Bonny est un conseiller municipal expérimenté, puisqu'il siège dans notre enceinte depuis dix ans et demi maintenant et qu'il a

présidé de nombreuses commissions, en particulier la commission des pétitions, la commission du logement et la commission sociale et de la jeunesse. Il possède donc une très grande expérience et une connaissance intime de notre parlement qui, je crois, feront merveille au poste de deuxième vice-président.

En plus de ces qualités, M. Bonny possède un esprit délié, une langue chatoyante et souvent bien pendue et des talents pédagogiques reconnus grâce à son métier d'enseignant. C'est pourquoi je souhaite que vous lui réserviez le même sort qu'à M. Deshusses et qu'il emporte votre enthousiasme lors de votre vote.

Le président. Apparemment, il n'y a pas d'autres candidats. Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins pour pouvoir les distribuer.

Je vous annonce que 79 bulletins ont été distribués et j'invite les huissiers à les récolter.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les secrétaires *ad acta* et les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	76
Bulletins blancs:	14
Bulletins nuls:	7
Bulletins valables:	69
Majorité absolue:	35

Le président. Est élu *M. Didier Bonny* (DC), avec 55 voix. *(Applaudissements.)*

c) des cinq secrétaires.

Le président. Nous procédons maintenant à l'élection de cinq secrétaires, qui aura lieu en bloc, c'est-à-dire que vous pouvez mettre cinq noms sur votre bulletin. Je prie les chefs de groupe d'annoncer les candidats pour les postes de secrétaire. Je donne la parole à M. Eric Ischi.

M. Eric Ischi (UDC). Notre groupe propose comme secrétaire M^{me} Nelly Hartlieb. A l'inverse des candidates et candidats précédents, je peux vous assurer qu'elle n'a aucune expérience du Conseil municipal!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe a le plaisir de vous présenter M^{me} Ruth Lanz Aoued, qui a déjà fait une législature parmi nous. M^{me} Lanz Aoued est violoniste, elle est professeure au Conservatoire de musique et saura mettre un peu d'ambiance musicale dans les travaux du bureau.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe a le plaisir de soumettre à vos suffrages la candidature de notre collègue et camarade Alain Dupraz, qui siège parmi nous depuis douze ans. M. Dupraz a une bonne expérience du Conseil municipal, il est maintenant retraité et, de ce fait, il aura beaucoup de son temps à donner à un poste de secrétaire.

M. Damien Sidler (Ve). Le groupe des Verts vous propose comme candidat M. Roberto Brogini, qui siège dans ce Conseil municipal depuis onze ans. Il a su démontrer à maintes reprises sa connaissance de l'histoire de la ville et de la loi sur l'administration des communes; il est très souvent intervenu pour rappeler la teneur de l'un ou l'autre article du règlement de ce Conseil municipal et permettre ainsi de recadrer ses débats. Il a été président de la commission des pétitions, de la commission des sports et de la sécurité, de la commission ad hoc Saint-Gervais et de la commission des travaux. Nous sommes convaincus qu'il mettra toutes ses compétences au service du bureau et qu'il apportera efficacité et originalité. Nous le recommandons donc à vos suffrages.

M. Pierre Maudet (R). Pour sa part, le groupe radical a l'avantage de vous présenter, pour rééquilibrer un peu la représentation féminine dans ce bureau, la candidature d'une conseillère municipale qui siège avec nous depuis une heure quarante-cinq, M^{me} Claudine Gachet, psychothérapeute, qui se réjouit d'amener un vent de fraîcheur au bureau et de suivre du perchoir nos débats pendant une année.

Le président. Si tous les candidats ont été annoncés, j'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer.

Je vous annonce que 78 bulletins ont été distribués et j'invite les huissiers à les récolter.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les secrétaires *ad acta* et les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	77
Bulletins blancs:	1
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. Ont atteint la majorité absolue, l'ont même dépassée: *M. Alain Dupraz* (T), avec 53 voix, *M^{me} Ruth Lanz Aoued* (AdG/SI), avec 50 voix et *M. Roberto Broggin* (Ve), avec 48 voix. Sauf objection de votre part, je propose que soient également élues tacitement *M^{me} Claudine Gachet* (R), avec 35 voix et *M^{me} Nelly Hartlieb* (UDC), avec 23 voix. *(Applaudissements.)*

Comme vous le savez, nous n'avons pas de place pour tous et toutes les secrétaires au bureau. Je vous demande de bien vouloir vous mettre d'accord entre vous, comme nous l'avons fait dans la composition du bureau précédent, pour vous asseoir à tour de rôle au bureau; celles et ceux qui n'ont pas pu siéger la veille siégeront le lendemain ou le mois suivant.

Monsieur Dupraz, je crois que vous souhaitez rester à votre place? *(Acquiescement de M. Dupraz.)* Très bien, je prie alors *M^{me} Ruth Lanz Aoued* et *M. Roberto Broggin* de bien vouloir prendre place au bureau.

Si une vérification du scrutin n'est pas demandée, j'entérine ces résultats en vous remerciant les uns et les autres de votre travail.

11. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, maire. Permettez-moi, au nom du Conseil administratif, de faire une déclaration concernant les événements que le doyen de cette assemblée a évoqués tout à l'heure et qui ont profondément choqué notre ville, et tout particulièrement, soyez-en convaincus, le Conseil administratif.

Nous sommes indignés que des bandes de casseurs profitent, comme ils l'ont fait ce week-end, d'une manifestation pacifiste, d'une manifestation porteuse d'un message de paix, pour semer la désolation au centre-ville. J'espère d'ailleurs que la déclaration que je suis en train de faire ne sera pas perturbée par trop de sirènes, car je dois vous dire que, d'après les dernières informations que nous venons de recevoir, il y a actuellement plusieurs bandes de casseurs – je ne donnerai pas de chiffres, parce qu'ils varient selon les sources d'information – qui tentent de mettre à sac le centre-ville.

Je peux vous dire que le Conseil administratif a pris les dispositions nécessaires dès dimanche, dès que nous avons constaté, après la nuit de samedi à dimanche, que l'attitude première adoptée par les forces de police devait manifestement être adaptée aux événements que nous sommes en train de subir. La police nous a donné les garanties qu'elle augmenterait la puissance du dispositif – pour reprendre l'expression qui a été utilisée – et surtout qu'elle l'adapterait au type de situations auxquelles nous avons à faire face.

Tout d'abord, je tiens à rassurer l'ensemble des personnes qui sont ici, élus, public, familles des élus: nous n'avons absolument rien à craindre. Je peux vous dire que le dispositif policier est en place depuis maintenant plus d'une heure et que l'accès à la Vieille-Ville est surveillé. Nous n'avons donc absolument rien à craindre, mais il est désolant d'avoir à tenir ce discours lors de cette séance d'installation du nouveau Conseil municipal élu. C'est désolant, c'est intolérable et, en ce qui nous concerne, nous n'accepterons jamais de banaliser la violence.

A cette occasion, j'entends rappeler que les actes qui ont été commis et, en particulier, les incendies consécutifs au lancement de cocktails Molotov sont des actes graves au regard de notre législation et qu'il s'agit tout simplement de crimes. Dans le Code pénal, l'incendie est un crime. Nous entendons que ceux qui commettent ces crimes soient traités en conséquence.

Tel est le message, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous souhaitons vous adresser à l'occasion de cette cérémonie et que nous voulions adresser aux commerçants en particulier. La Télévision vient de diffuser un flash d'information et une des représentantes des commerçants, M^{me} Gauthier, est en train de s'exprimer pour dire la désolation de plusieurs commerçants de la ville de Genève aujourd'hui devant les dégâts qui ont été occasionnés.

Nous, Conseil administratif, sommes intervenus dès dimanche auprès de l'autorité cantonale pour lui dire notre souci devant les dégâts occasionnés et notre volonté que l'ensemble de ces personnes puissent être indemnisées. Le Conseil d'Etat nous a assuré – il l'a publiquement dit dans le point de presse qui a suivi – qu'il interviendrait dès aujourd'hui auprès de la Confédération pour qu'un groupe de travail soit mis en place – Canton, Confédération et représentants des

commerçants – afin d'examiner les différentes demandes qui seront adressées par ces commerçants et de pouvoir, le cas échéant, les indemniser. Il va sans dire, et nous avons traité ce point dès ce matin au sein du Conseil administratif, que nous serons prêts à intervenir à titre subsidiaire, si d'aventure l'effort du Canton et de la Confédération ne devait pas suffire.

J'aimerais ici, au nom du Conseil administratif, remercier les nombreux fonctionnaires de la Ville et de l'Etat et toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, se sont appliquées, de jour comme de nuit, pour que Genève reprenne au plus vite son visage de tous les jours. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, dans leurs diverses fonctions, ont fait face à cette situation difficile, ont fait au mieux pour éviter des affrontements violents qui auraient pu avoir des conséquences sur l'intégrité physique ou la vie des personnes. Si nous pouvons nous satisfaire d'une chose, c'est bien du fait qu'à l'heure où nous parlons il n'y ait pas eu d'atteinte à l'intégrité physique ou à la vie des personnes. C'est une piètre consolation, me direz-vous, et nous espérons qu'un terme sera définitivement mis aux agissements de certains dans notre ville et que nous n'allons pas passer toutes les nuits à courir après ces bandes de casseurs. Nous souhaitons très sincèrement que la police soit à la hauteur de la mission difficile, nous en sommes conscients, qui lui incombe et qu'elle mette un terme à ce qui se passe en ce moment.

Nous reviendrons lors de la séance du mercredi 4 juin sur les dommages occasionnés aux biens et propriétés de la municipalité. Vous le savez, des dommages ont eu lieu au Grand Théâtre, à l'immeuble de la rue du Diorama où un début d'incendie s'est produit, à la Bibliothèque municipale de la Tour-de-Boël, où des vitres ont été cassées, à la crèche du Département des finances qui est exploitée conjointement par la Ville de Genève et l'Etat. Comme vous le savez peut-être, aujourd'hui en fin d'après-midi, les fonctionnaires du Département des finances ont dû quitter leurs bureaux, car il y avait un certain nombre de troubles qui empêchaient d'assurer la sécurité des fonctionnaires. C'est dire si la situation est intolérable!

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire au nom du Conseil administratif. Nous reviendrons mercredi prochain sur ce sujet avec des éléments plus détaillés.

Le président. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour... Excusez-moi, Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, maire. Monsieur le président, je comprends votre impatience légitime d'arriver à l'apéritif qui nous attend, mais je vous rappellerai

que nous avons rédigé un discours de législature et que nous nous réjouissons de vous en donner connaissance! Il sera certainement moins long que le discours très riche que nous avons eu l'occasion d'écouter tout à l'heure, mais je souhaite, si vous le permettez, à ce point de la cérémonie, vous faire part, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, des objectifs qui sont ceux du Conseil administratif et que je rappellerai brièvement en une douzaine de points.

Premier point: Genève, ville de paix. Au moment où notre municipalité fixe ses objectifs pour cette nouvelle législature, nous ne pouvons nous empêcher de songer à la situation privilégiée de Genève par rapport à la détresse qui sévit à travers le monde et aux conflits qui déchirent les peuples. Ainsi, notre Conseil est décidé à renforcer le rôle de Genève comme espace de rencontres, de débats, de solidarité et comme ville de paix. Dans cet esprit, nous considérons comme primordial de promouvoir un meilleur équilibre entre les pays économiquement favorisés et les autres. Le Conseil administratif souhaite que notre Ville continue à augmenter ses efforts dans le cadre de l'aide aux pays en développement pour atteindre, à terme, le taux de 0,7% du budget de fonctionnement de notre municipalité.

Deuxième point: l'ouverture au dialogue. Notre Conseil a la ferme volonté de poursuivre la concertation engagée avec les habitantes et les habitants pour que les aménagements répondent à leurs attentes, étant précisé que les promesses faites par ce Conseil il y a quatre ans ont non seulement été tenues, mais ont manifestement porté leurs fruits, en ce sens qu'elles ont permis des solutions concertées qui ont été largement acceptées.

Troisième point: la priorité au social. Nous entendons continuer l'effort social de notre municipalité. En complémentarité de celui de la Confédération et du Canton, la commune intervient aussi dans le champ social. Il est nécessaire que la Ville de Genève renforce son soutien aux plus démunis au moment où notre ville connaît une augmentation de son taux de chômage et une paupérisation de certaines catégories de la population. Cela notamment en permettant d'augmenter ses engagements par le biais du fonds chômage municipal et des aides prévues dans le cadre de la réforme de son Service social. Nous devons rapidement augmenter le nombre de places d'accueil dans les institutions de la petite enfance de la Ville, pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et créer les conditions de service public permettant que l'accès aux crèches devienne un droit.

Quatrième point: la priorité au sport pour tous. Le sport n'est pas oublié, en particulier le sport populaire qui rencontre un grand succès. Nous devons continuer à l'encourager, tant par le maintien de notre politique de subventionnement, l'organisation de cours et de séjours sportifs que par le développement des instal-

lations permettant la pratique du sport de rue, une manière de redonner vie aux quartiers de la ville et de favoriser la cohabitation de groupes sociaux différents.

Cinquième point: une ville agréable à vivre. Nous devons poursuivre notre action pour améliorer la sécurité des déplacements, plus particulièrement celle des piétons et des cyclistes, et diminuer les nuisances provoquées par le trafic à l'intérieur de nos quartiers. L'espace public doit ainsi être aménagé en tenant compte de l'ensemble de ses utilisateurs, en particulier des plus vulnérables. En ce sens, le développement de zones de rencontres doit être encouragé. Un effort doit être entrepris pour développer en milieu urbain les aménagements conviviaux, les espaces de verdure et décors végétaux. Les nouveaux bacs d'orangerie que nous souhaitons installer à l'intérieur de nos quartiers reflètent cette volonté d'apporter plus de végétal dans la ville tout en permettant de mieux sécuriser les zones à priorité piétonne. La propreté des rues et la collaboration avec les habitants et les commerçants à ce sujet doivent constituer une préoccupation constante. Nous poursuivrons la mise en place du plan piétons, l'instauration de zones 30 km/h, tout en développant des «rues sont à vous», dans plusieurs quartiers de la ville, selon le modèle réalisé, de manière exemplaire, dans le quartier des Pâquis. A cette fin, le Conseil va créer une délégation nouvelle intitulée: «Délégation aux fêtes et quartiers». Nous souhaitons également poursuivre l'embellissement des parcs de la ville, améliorant leur éclairage et mettant en œuvre des actions favorisant la convivialité.

Sixième point: une politique culturelle dynamique et diversifiée. Nous souhaitons maintenir notre soutien aux institutions existantes tout en favorisant, de manière plus ciblée, la création dite «création off». Parallèlement, le Conseil administratif s'engagera résolument en faveur de la rénovation de la maison de toutes les musiques, l'Alhambra, de l'agrandissement des locaux de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée et, avec le Canton et l'Association des communes genevoises, en faveur de la création d'une nouvelle Comédie, d'un nouveau musée des cultures, d'une maison de la danse, et du développement de l'actuel bâtiment d'art contemporain. Il faudra toutefois s'unir pour trouver des emplacements adéquats et bien situés pour réaliser ces projets.

Septième point: la promotion de l'égalité. L'élection de cinq hommes au Conseil administratif ne nous fera pas oublier la question importante de l'égalité entre hommes et femmes, et l'amélioration de cette égalité des droits sera une préoccupation constante, notamment en matière d'engagement du personnel municipal, et cela à tous les niveaux de fonction. En particulier, nous continuerons à améliorer le statut des employés de la petite enfance, postes occupés essentiellement par des femmes.

Huitième point: des finances publiques saines. Notre Conseil continuera sa politique de diminution de la dette sans augmentation d'impôts. Les investisse-

ments seront maîtrisés. Les projets de construction et d'aménagement doivent s'inscrire dans une planification réaliste; il faudra tenir compte d'une politique anticyclique en fonction de la bonne ou mauvaise conjoncture.

Neuvième point: des aménagements urbains urgents. L'aménagement de la rue du Rhône, sur le modèle des Rues-Basses, et l'aménagement des quais de la rade constituent deux priorités pour notre Conseil, sans oublier la volonté de rénover des quartiers trop longtemps délaissés, comme le quartier de Saint-Gervais et celui des Grottes. Nous prévoyons la création d'espaces piétonniers à l'intérieur de ces quartiers, en parallèle à la poursuite du programme de rénovation des immeubles propriétés de la Ville de Genève. Il en va de même en ce qui concerne la plaine de Plainpalais et le périmètre de l'Alhambra pour l'aménagement desquels le Conseil municipal sera enfin saisi.

Dixième point: une politique sociale du logement. Vu la pénurie de logements qui affecte notre région, et conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre de l'établissement du nouveau plan directeur cantonal, notre municipalité entend bien jouer le rôle qui est le sien et cela de plusieurs manières différentes. Tout d'abord, nous voulons mener une politique active d'acquisitions foncières: davantage de crédits seront demandés au Conseil municipal pour acquérir des terrains constructibles pour du logement. Nous voulons saisir les occasions qui se présentent pour construire de nouveaux logements, nous-mêmes ou par le biais de fondations de droit public ou de sociétés coopératives. C'est ce que nous ferons, notamment, sur la parcelle du Foyer à Sécheron, en lançant, dès ce mois, un concours d'architecture à cette fin. Nous entendons d'autre part encore accentuer notre effort en matière de rénovations d'immeubles, tout particulièrement aux Grottes où les habitants attendent depuis plus d'un quart de siècle que la restauration de leur quartier soit enfin achevée. Il en va de même pour le quartier de Saint-Gervais. Il s'agit également d'intervenir pour accélérer la construction de logements dans le cadre d'opérations privées en favorisant la réalisation de logements véritablement sociaux, grâce à un processus de concertation entre tous les acteurs concernés.

Onzième point: les transports. La qualité de vie ne doit pas être réservée aux résidents de certaines communes périurbaines. Les habitants de la Ville y ont aussi droit. C'est pourquoi nous devons diminuer le trafic motorisé en ville, notamment aux heures de pointe; il entrave les déplacements et pollue notre cité. Des parkings d'échange doivent impérativement être installés à l'entrée de la ville en parallèle au développement des transports publics. Les espaces dévolus à la circulation des piétons et des deux-roues non motorisés doivent être développés pour provoquer un véritable transfert modal du trafic pendulaire, qui est la cause principale des problèmes de circulation en ville, notamment des bouchons, qui suscitent de nombreuses réactions. Mais ceux-ci ne pourront être résorbés

qu'avec un usage accru des transports collectifs et non par un élargissement impossible de nos rues. La priorité aux transports publics, s'agissant des transports motorisés, doit donc devenir une norme majeure de la mobilité en ville. Le chantier de la ligne Cornavin - Le Bouchet - Meyrin devra être ouvert sitôt l'achèvement des lignes de Sécheron et des Acacias. En ce qui concerne la réalisation des parkings d'échange, le retard pris par l'Etat dans la construction du parking de Sécheron devient intolérable vu la prochaine mise en service de la ligne de tram 13. Le Conseil administratif continuera à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il respecte ses engagements et pour mettre au point un programme de réalisation de parkings d'échange sur les principales pénétrantes en ville de Genève. L'administration municipale et les membres de son personnel sont invités à donner l'exemple du recours à la mobilité douce pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements professionnels – je fais allusion ici, vous l'avez compris, à notre fameux «bouquet transports».

Douzième et dernier point: la sécurité et la proximité. La présence, tant d'agents de sécurité municipaux (ASM) qui, de par leur fonction d'îlotier, participent à la vie des quartiers et permettent non seulement d'aplanir les difficultés, mais de les prévenir, que des agents municipaux (AM) chargés de la surveillance du parage en ville, jouant ainsi un rôle indispensable dans la qualité de vie, doit donner aux Genevois la confiance nécessaire en minimisant le sentiment d'insécurité, source de violence. Mais la sécurité, c'est aussi l'assurance qu'en cas de sinistres, feu ou pollution, les services publics disposent de moyens performants. Le Service d'incendie et de secours doit, par conséquent, disposer de moyens adaptés à l'évolution des risques, y compris pour les transports sanitaires. Il en va de même pour le Service d'assistance et de protection de la population, et nous avons pu voir, ce week-end, comment ces services ont travaillé pour notre cité.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans une vision du monde qui implique l'obligation morale de le préserver au mieux pour nos descendants. C'est dans cet esprit que notre Conseil, avec vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, entend travailler au cours de cette nouvelle législature. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

12. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai quatre communications à faire. Tout d'abord, je rappelle à l'assemblée, y compris à toutes les personnes qui nous

font l'amitié d'être dans la tribune, que nous aurons à la fin de notre séance la verrière traditionnelle, qui aura lieu dans la salle contiguë à la salle du Grand Conseil située derrière moi. Evidemment, la presse est cordialement invitée.

La deuxième communication concerne les commissions. Les convocations seront envoyées très prochainement, de sorte que je prie les membres des différentes commissions permanentes de noter que, en principe, elles siégeront dès la semaine prochaine.

La troisième communication concerne la sortie du Conseil municipal. Je demande à chacun et à chacune de noter dans son agenda que celle-ci a été fixée au samedi 30 août 2003. Je demande à chacun et à chacune de faire un effort particulier cette année pour y participer, pour une raison toute simple: vous le savez, près de la moitié de ce Conseil municipal a été renouvelé suite aux élections municipales de fin mars. Par conséquent, il est indispensable que les uns et les autres apprennent à se connaître et j'encourage très vivement tous les membres du Conseil municipal, tous les membres du Conseil administratif et les directeurs des différents départements à y participer et à s'inscrire auprès du Secrétariat du Conseil municipal au plus tard d'ici à la fin de juin. Cette demande, bien entendu, s'adresse en particulier à notre maire, M. Ferrazino, dont je ne peux pas imaginer qu'il ne participe pas à notre sortie... (*Remarque de M. Tornare.*) C'est la surprise, Monsieur Tornare, nous irons en montagne et le départ est fixé samedi matin 30 août, à 7 h 51 précises, en gare de Cornavin.

La dernière communication est purement pratique. Demain, dans cette salle, il y aura une autre réunion avant la nôtre et par conséquent, exceptionnellement, vous ne pouvez pas laisser vos affaires, comme vous le faites d'habitude.

13. Fixation des jours et des heures des séances.

Le président. Le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis à 17 h et 20 h 30. Vous devriez avoir, chacun et chacune, reçu un petit guide à l'usage du Conseil municipal, dans la mesure où il vous a été distribué, et ce petit guide contient notamment, juste après la page verte, un plan de travail. Je ne peux que vous encourager à lire ce guide qui vous fournira, surtout pour les nouveaux conseillers et conseillères municipaux, mais même pour les anciens, des renseignements extrêmement utiles.

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Je demande aux différents groupes de m'annoncer les candidats.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, pour cette élection-là, notre groupe vous propose d'élire M. Bruno Martinelli, que les anciens conseillers et anciennes conseillères connaissent, puisqu'il a siégé parmi nous au cours de cette dernière législature. M. Martinelli est un artisan qui a des compétences tout à fait rares et précieuses pour aider à la réflexion dans le cadre de cette commission.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue M. Patrice Reynaud. Né en 1957, M. Reynaud exerce l'activité d'avocat spécialisé en fiscalité, ayant également une formation d'expert-comptable. Vous savez que la taxe professionnelle communale est un impôt assez atypique, qui n'a que des liens assez lointains avec les impôts auxquels chacun d'entre nous est habitué. Des compétences telles que celles que M. Reynaud possède sont absolument nécessaires pour pouvoir siéger efficacement dans une commission de réclamation, commission qui va devoir se prononcer en tant que première instance sur des cas par définition difficiles, puisqu'ils font l'objet d'une réclamation. Pour avoir moi-même siégé pendant les quatre dernières années dans cette commission, je peux vous assurer que ces compétences-là sont absolument nécessaires. Je vous recommande vivement la candidature de M. Reynaud.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe présente la candidature de notre collègue Alain Dupraz, qui connaît très bien le fonctionnement de cette commission, puisqu'il y siège déjà.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Livio Pasqualato. M. Livio Pasqualato est âgé de 51 ans; comme son nom l'indique, il est originaire de Genève et né à Genève, où il vit depuis plus de cinquante ans... Il exerce le métier d'employé de banque et de gérant de fortune. C'est donc quelqu'un qui possède toutes les compétences

professionnelles et toutes les qualités requises pour occuper ce poste qui, comme on l'a dit tout à l'heure, exige des talents qui ne sont pas si courants que cela. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien vous recommande chaudement la candidature de M. Pasqualato.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts vous proposent la candidature de M. Christian Bavarel, notre vice-président de la section Ville qui est également député au Grand Conseil. Il fut patron d'une petite entreprise et est actuellement jardinier. Nous pensons qu'il a toutes les compétences pour siéger dans cette commission et nous le recommandons à vos suffrages.

M. Pierre Maudet (R). Tout aussi chaudement que le Parti démocrate-chrétien, j'ai l'avantage de vous recommander la candidature d'un homme qui est un cadre bancaire à Genève, spécialiste dans le domaine de la fiscalité. Apparemment, c'est le cas d'autres personnes qui prétendent à ce poste, auquel cas vous aurez à trancher. Je vous donne le nom de cette personne en espérant que vous le retiendrez et que vous l'inscrirez: il s'agit de M. André Pfeffer – comme le poivre en allemand... M. Pfeffer a 50 ans, il vit à Genève depuis de nombreuses années et est membre actif de notre section radicale en Ville de Genève.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le groupe socialiste, quant à lui, présente la candidature de M. Gabriel Barta. M. Barta siège depuis de nombreuses années au sein de cette commission extraparlamentaire; il a toute notre confiance quant au travail qu'il fournit et nous vous proposons de le reconfirmer dans cette position.

Le président. Je vous rappelle que vous ne pouvez inscrire que cinq noms sur votre bulletin. Nous procédons comme tout à l'heure; celles et ceux qui avaient la charge de venir chercher les bulletins au bureau sont priés de le faire maintenant. Je les en remercie.

Les huissiers sont priés de relever les bulletins de vote.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	77
Bulletin blanc:	1
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. Ont atteint ou dépassé la majorité absolue les candidats suivants, qui sont donc élus: *M. Alain Dupraz*, avec 42 voix; *M. Gabriel Barta*, avec 41 voix; *M. Bruno Martinelli*, avec 40 voix et *M. Christian Bavarel*, avec 40 voix également.

Obtiennent des voix et participeront donc à un second tour: *M. Patrice Reynaud*, avec 22 voix, *M. André Pfeffer*, avec 17 voix et *M. Livio Pasqualato*, avec 9 voix. Si certains de ces candidats se retirent, je vous demande de bien vouloir me l'annoncer maintenant. Monsieur Maudet, vous avez la parole.

M. Pierre Maudet (R). Vu les résultats de notre candidat et parce que nous sommes non pas seuls, mais ensemble et libres, nous décidons de retirer notre candidat et vous appelons à voter pour *M. Reynaud*.

M. Guy Mettan (DC). Je crois que tout le monde n'a pas bien compris les compétences de *M. Livio Pasqualato*, c'est pourquoi nous le maintenons en lice. Nous pensons qu'il peut tout à fait faire l'affaire. Je vous invite donc encore une fois à voter pour *M. Pasqualato*.

Le président. Nous avons donc à départager deux candidats. Cette fois-ci, vous ne pourrez inscrire qu'un seul nom sur votre bulletin, puisqu'il n'y a qu'un seul siège disponible.

Je vous rappelle que le deuxième tour a lieu à la majorité relative.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	14
Bulletins nuls:	3
Bulletins valables:	71

Le président. Est élu *M. Patrice Reynaud*, avec 32 voix. *M. Pasqualato* a obtenu 25 voix.

15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail représentera M. Pierre Johner, qui a été conseiller municipal durant trente ans dans cette enceinte. Il a siégé également au conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés pendant plusieurs années et je vous prie de le reconduire dans cette fonction; Pierre Johner n'a pas démerité.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe présentera M. Alain Louis. M. Louis est architecte et professeur à l'Ecole d'ingénieurs. Nous pensons qu'il aura toutes les compétences pour faire avancer les travaux de cette fondation.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste étant le plus grand groupe dans cette enceinte, il présentera deux candidats. Il s'agit de deux personnes nouvelles pour cette commission extraparlamentaire. D'abord, M. Tri Bao, qui est architecte de métier, puis M. David Hermann qui, lui, est secrétaire syndical au syndicat Actions unia et qui, par ailleurs, siège à la commission du logement de la Communauté genevoise d'action syndicale, ce qui lui permettra de faire, s'il est élu, un excellent lien avec le travail qui se fait par ailleurs dans cette commission.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous proposer la candidature de Guy Savary. M. Savary a siégé pendant vingt-huit ans dans cette enceinte, c'est donc un conseiller municipal qui connaît son affaire et qui, je pense, fera tout à fait merveille dans cette fondation. Comme vous le savez, M. Savary travaille en qualité de directeur-adjoint de la prison de Champ-Dollon et cette expérience pourra aussi lui être utile.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts proposent la candidature de Sarah Klopman, première «vient-ensuite» de notre liste au Conseil municipal. Elle est étudiante en psychologie à l'Université de Genève. Elle vient de trouver un logement après de longues recherches, ce qui fait qu'elle se présente parfaitement désintéressée, mais avec de nombreuses compétences très fraîches dans ce domaine. Nous la recommandons donc à vos suffrages.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, avant de vous donner le nom du candidat radical, j'aimerais profiter de saluer ce soir la démarche de l'Alternative, qui n'a pas reproduit le comportement d'il y a quatre ans, où elle avait voulu nous imposer huit représentants de l'Alternative et nous laisser un seul siège. Elle a été plus intelligente qu'il y a quatre ans et elle applique les principes qu'elle promet. Il faut savoir tresser des lauriers à ceux qui appliquent les principes qu'ils défendent. Ce soir, merci de vous en tenir à cinq représentants sur neuf et de laisser un représentant aux quatre partis qui sont à votre droite. Je pense qu'il fallait le souligner.

Au nom du groupe radical, je présente la candidature de Daniel Ferrier, qui est impliqué dans les milieux immobiliers à Genève en tant qu'avocat et qui s'intéresse tout particulièrement à ce secteur d'activité. Je suis certain qu'il ne dépa-reillera pas dans le conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Pour le groupe libéral, j'ai le plaisir de présenter à vos suffrages la candidature de Jean-Marie Hainaut, qui siège parmi nous depuis maintenant une législature et qui est bien connu des conseillers municipaux.

M. Eric Ischi (UDC). Le groupe UDC propose à vos suffrages M. Henri Gobet, qui est un jeune retraité contremaître mécanicien et qui, pendant quelques années, a été conseiller municipal de Thônex. Je le recommande à vos suffrages.

Le président. Comme il n'y a pas plus de candidats que de sièges, tous les candidats sont élus tacitement. (*Applaudissements.*)

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Tri Bao (S), M. David Hermann (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Henri Gobet (UDC), M. Alain Louis (AdG/SI), M. Pierre Johner (T), M. Guy Savary (DC), M. Daniel Ferrier (R).

16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Pierre Maudet (R). Pour le Parti radical, nous avons l'avantage de présenter la candidature de M. Jacques Hämmerli qui, depuis de nombreuses années, fait merveille dans le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et sert agréablement de mouche du coche. Nous espérons qu'il pourra poursuivre sur la même ligne durant les quatre prochaines années.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour cette fondation, notre groupe a eu un petit problème de candidature. J'ai déjà averti le secrétariat que nous reviendrons avec une candidature ultérieurement.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de Jacques Finet, qui a été conseiller municipal pendant deux ans et qui occupe déjà un siège à la Fondation du Grand Théâtre. M. Finet est un mélomane averti, qui suit régulièrement toutes les représentations et tous les concours de chant. Je vous recommande chaudement sa candidature.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste, quant à lui, a le plaisir de vous présenter M. Pascal Holenweg, qui siège déjà à la Fondation du Grand Théâtre. Ancien conseiller municipal, M. Holenweg fait un excellent travail au sein de cette fondation.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le Parti des Verts a le plaisir et l'avantage de vous présenter la candidature de M. Yves de Matteis. De profession, M. Yves de Matteis est enseignant; il s'est distingué par un engagement constant en faveur de la défense du droit des minorités et nous sommes convaincus que tant ses compétences de gestion que ses connaissances artistiques seront utilement mises en valeur dans le cadre de cette fondation. Nous vous remercions de le soutenir.

M. Eric Ischi (UDC). En ce qui concerne le groupe UDC, nous proposons la candidature de M. Richard North. M. Richard North est peintre en lettres et gra-

phiste, il connaît bien le milieu artistique pour y avoir souvent travaillé. Il est également musicien à ses heures et c'est une personne qui va pouvoir assumer.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral présente la candidature de notre collègue M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe a le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue Marie-France Spielmann, qui siège déjà dans cette fondation et qui a toujours défendu la culture avec beaucoup de bonheur.

Le président. Comme il y a autant de candidats que de sièges, étant entendu que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) réserve le nom de son candidat (*Complété au Mémorial.*), tous les candidats qui viennent d'être annoncés sont élus tacitement. (*Applaudissements.*)

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Richard North (UDC), M. Patrice Zurcher (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M. Jacques Finet (DC), M. Jacques Hämmerli (R).

17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Pierre Maudet (R). Au passage, j'en profite pour vous proposer qu'on s'applaudisse tous à la fin, cela évitera qu'on perde du temps à chaque élection. Nous sommes tous des gens formidables et je présume que nous pourrions tous nous applaudir à la fin...

Le Parti radical a l'avantage de présenter, pour la Maison de Saint-Gervais Genève, l'ancienne maison des jeunes, un jeune homme de 19 ans – on sait qu'«aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années» – M. Simon Brandt, qui sera très bien comme membre du conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste présente la candidature de M^{me} Christiane Olivier, ancienne conseillère municipale qui, par ailleurs, siège déjà au sein de cette fondation.

M. Guy Mettan (DC). Le Parti démocrate-chrétien a aussi l'avantage de vous présenter un jeune homme, que vous connaissez tous puisqu'il s'agit de Robert Pattaroni. M. Pattaroni a siégé pendant douze ans dans ce Conseil municipal et est très impliqué actuellement dans le conseil de la Fondation de Saint-Gervais, raison pour laquelle je vous le recommande.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe représente M. Bernard Paillard, qui siège déjà dans le conseil de la Fondation de Saint-Gervais et qui y fait un bon travail depuis de nombreuses années.

M. Pierre Losio (Ve). Le groupe des Verts a l'avantage de présenter la candidature de M. François Gillioz, qui est juriste. M. Gillioz a déjà siégé quatre ans dans le conseil de la Fondation de Saint-Gervais et son travail, notamment en ce qui concerne le statut du personnel de la fondation, a été particulièrement apprécié. Cela m'a été signifié par le président sortant de cette fondation, M. Bernard Paillard. Nous recommandons donc la candidature de M. François Gillioz.

M. Eric Ischi (UDC). Nous proposons, quant à nous, M. Richard North, que je vous ai présenté il y a quelques instants et qui accepte de faire partie des deux conseils.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral présente la candidature de notre collègue Renate Cornu, qui a déjà siégé durant quatre ans dans le conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe présente la candidature de M^{me} Anne-Marie Bisetti, enseignante, que certains d'entre vous connaissent puisqu'elle a siégé dans ce plénum pendant quelques années.

Le président. Toutes les candidatures ont été présentées et, dans la mesure où il y a autant de candidats que de sièges, toutes les personnes que vous avez annoncées sont élues tacitement.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Renate Cornu (L), M. François Gillioz (Ve), M. Richard North (UDC), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M^{me} Anne-Marie Bisetti (T), M. Robert Pattaroni (DC), M. Simon Brandt (R).

18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le groupe socialiste a le plaisir de présenter M^{me} Françoise Dupraz, qui par ailleurs siège déjà au sein de cette fondation.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, nous présentons un jeune homme, Stéphane Garcia, qui est docteur en histoire et qui, par ailleurs, exerce la noble profession de journaliste.

M. Guy Mettan (DC). Nous avons le plaisir de présenter la candidature de Jean-Charles Lathion, qui a présidé la commission des arts et de la culture et qui a siégé pendant quatre ans dans cette enceinte.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour le conseil de la Fondation d'art dramatique, nous représentons Bernard Paillard qui, depuis bien des années – vous le connaissez – a défendu cette fondation avec vigueur et qui continuera de bien faire son travail dans cette fondation.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Pour le groupe libéral, nous présentons la candidature de Georges Queloz, qui a déjà siégé durant quatre ans dans le conseil de la Fondation d'art dramatique.

M. Eric Ischi (UDC). Nous présentons, quant à nous, M. Steve Schlappi, qui est aussi un jeune homme et qui est courtier indépendant. Il s'intéresse tout particulièrement à l'art dramatique.

M. Damien Sidler (Ve). Il n'est pas forcément nécessaire de présenter notre candidat: il s'agit de M. Pierre Losio, qui est depuis plus de huit ans au conseil de la Fondation d'art dramatique et qui a occupé le siège de vice-président de cette fondation. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il se trouve derrière moi... Il a également été président du Conseil municipal en 2001-2002.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe présente M. Jacques Muller qui, bien que sportif émérite, est un passionné d'art dramatique.

Le président. Ici encore, comme il y a autant de candidats que de sièges disponibles, toutes les personnes que vous avez annoncées sont élues tacitement.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Françoise Dupraz (S), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Losio (Ve), M. Steve Schlappi (UDC), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Jacques Muller (T), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Stéphane Garcia (R).

19. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste présente M. Albert Knechtli, qui siège déjà au sein du conseil d'administration de Télégénève SA.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous proposer M. Guy Mettan, dont les compétences et les qualités n'ont pas besoin d'être rappelées. Je ne vous rappellerai pas non plus à quel point il est adéquat pour cette place qu'il occupe au demeurant depuis cinq ans.

M. Pierre Maudet (R). Devant un tel étalage de compétences et de qualités, je serai très bref: pour notre part, nous présentons M^{me} Patricia Crousaz.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont le plaisir de vous proposer M. Bernard Ganty, photographe de profession et qui complète actuellement sa formation par des études de droit. Il représente les Verts depuis quatre ans dans le conseil d'administration de Télégénève SA.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) présente M. José Gonzalez, syndicaliste émérite et combatif, bien connu en tout cas sur les bancs de l'Alternative.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral présente la candidature de M. Jean-Marc Froidevaux, qui siège déjà au conseil d'administration de Télégénève SA.

M. Eric Ischi (UDC). Nous proposons M. Juan Del Castillo, qui est informaticien et qui a fait toutes ses études à l'Université de Genève.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe a le plaisir de présenter John Perrenoud, qui est un passionné de communication et de média.

Le président. Tous les groupes politiques ont présenté leur candidat; il s'agit encore une fois d'une élection tacite.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Albert Knechtli (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Bernard Ganty (Ve), M. Juan Del Castillo (UDC), M. José Gonzalez (AdG/SI), M. John Perrenoud (T), M. Guy Mettan (DC), M^{me} Patricia Crousaz (R).

20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, nous présentons la candidature de M^{me} Marie-Claude Fort, qui est active dans le conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées depuis plusieurs années et qui est appréciée, je crois, de l'ensemble des membres de ce conseil.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous proposons la candidature de M. Gabriel Barta, lui aussi actif au sein de ce conseil depuis de nombreuses années et que, par ailleurs, nous venons d'élire à la commission de réclamation de la taxe professionnelle.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe représente M^{me} Catherine Gonzalez, qui travaille depuis plusieurs années déjà dans le cadre du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

M. Eric Ischi (UDC). Nous proposons M. Henri Gobet, que je vous ai présenté tout à l'heure et qui accepte cette charge supplémentaire.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Odette Saez, qui a été deuxième vice-présidente de ce Conseil municipal et qui exerce la belle profession d'infirmière.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral présente la candidature de notre collègue Linda de Coulon, active dans le domaine des assurances sociales.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Le Parti du travail présente M^{me} Liliane Johner, qui siège déjà dans ce conseil et qui est membre du bureau de la fondation.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts présentent Hélène Cretignier, ancienne conseillère municipale lors de la législature 1995/1999. M^{me} Cretignier est très

motivée pour reprendre une activité politique et nous espérons qu'elle pourra siéger au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Le président. Puisque toutes les candidatures ont été annoncées et qu'il y a autant de candidats que de sièges, toutes les personnes mentionnées sont élues tacitement.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M. Gabriel Barta (S), M^{me} Linda de Coulon (L), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Henri Gobet (UDC), M^{me} Catherine Gonzalez (AdG/SI), M^{me} Liliane Johner (T), M^{me} Odette Saez (DC), M^{me} Marie-Claude Fort (R).

21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Sandrine Salerno (S). C'est une jeune femme, mère de deux enfants, M^{me} Anja Wyden, que le Parti socialiste a le plaisir de vous proposer.

M. Eric Ischi (UDC). Sans vouloir dire qu'il est un acharné au travail, je propose M. Juan Del Castillo que je vous ai présenté tout à l'heure.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour la commission de la petite enfance, nous reconduisons la candidature de M^{me} Aline Gualeni, mère de famille, qui est enseignante et qui siège déjà dans cette commission.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien présente M^{me} Anne-Marie von Arx, qui a été conseillère municipale, qui est députée et qui, actuellement, est présidente de la commission de la petite enfance.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe vous présente la candidature de notre ancien collègue Guy Jousson, qui a déjà siégé dans cette commission de la petite enfance et qui est très intéressé. Vous connaissez Guy Jousson: quand il se passionne pour quelque chose, il le fait comme il le faut.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, nous avons l'avantage de présenter la candidature de M. Olivier Fiumelli, qui aura bientôt l'occasion d'inaugurer une famille et nous pensons qu'il sera à la bonne place: il saura de quoi il parle!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral présente la candidature de M^{me} Hanna Kala de Perrot, jeune mère de famille et présidente d'une crèche de quartier.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts présentent Anne Moratti Jung, ici présente, mère de famille, vice-présidente des Verts, qui a assumé professionnellement diverses tâches dans le domaine de la petite enfance, notamment en tant qu'éducatrice auxiliaire.

Le président. Toutes les candidatures ayant été annoncées et, comme il y a autant de candidats que de sièges disponibles, toutes les personnes que vous avez annoncées sont élues tacitement.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Anja Wyden (S), M^{me} Hanna Kala de Perrot (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Juan Del Castillo (UDC), M^{me} Aline Gualeni (AdG/SI), M. Guy Jousson (T), M^{me} Anne-Marie von Arx (DC), M. Olivier Fiumelli (R).

22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

M^{me} Sandrine Salerno (S). Comme cela a été le cas lors de l'élection des représentants à la Fondation HLM, le Parti socialiste étant le plus grand groupe de

cette enceinte, il se permettra ce soir de présenter deux représentants. Il s'agit d'un homme et d'une femme, la femme est Anja Wyden, que par ailleurs nous venons d'élire à la commission de la petite enfance; quant à la personne de sexe masculin, il s'agit de Gilles Thorel, conseiller municipal qui a siégé les deux dernières années au sein de la Fondetec.

M. Eric Ischi (UDC). Notre groupe propose M. Franz Bruderli. M. Bruderli est un comptable expérimenté ayant plus de trente ans de métier.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre groupe présente un ancien collègue, M. Luc Renevey, qui siège déjà dans cette fondation.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Notre groupe présente la candidature de M. Gary Bennaim, employé de banque.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien vous prie d'avoir l'obligeance de reconduire dans cette fonction M. Jean-Luc von Arx, qui siège dans le conseil de la Fondetec avec succès depuis plusieurs années.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts ont le plaisir et l'avantage de présenter M. Marc Dalphin, que vous connaissez, qui a siégé à cette même place ces deux dernières années et qui, par ses compétences développées dans la commission du logement du Conseil municipal et par sa connaissance du milieu hospitalier, fera un très bon candidat au conseil de la Fondetec.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Comme candidat, notre groupe propose M. Jacques François. Non seulement c'est un ingénieur émérite, mais en plus il est économètre de formation, enseignant en informatique à l'Ecole d'ingénieurs et vous avez tous pu apprécier ses compétences au cours de ces quatre dernières années.

M. Pierre Maudet (R). Pour nous ce sera René Winet.

Le président. Il s'agit à nouveau d'une élection tacite. Toutes les personnes mentionnées sont élues au conseil de la Fondetec.

Les candidats suivants sont donc élus tacitement: M^{me} Anja Wyden (S), M. Gilles Thorel (S), M. Gary Bennaïm (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Franz Bruderli (UDC), M. Jacques François (AdG/SI), M. Luc Renevey (T), M. Jean-Luc von Arx (DC), M. René Winet (R).

23. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La commission est composée de: M^{me} Monique Cahannes (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Frédy Savioz (UDC), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. François Sottas (AdG/SI), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Alain Fischer (R).

24. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture.

La commission est composée de: M. Olivier Coste (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. David Metzger (S), M^{me} Renate Cornu (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M. Guillaume Barazzone (DC), M^{me} Claudine Gachet (R).

25. Election de 15 membres de la commission des finances.

La commission est composée de: M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Alexis Barbey (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. André Kaplun (L), M. Alpha Dramé (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Eric Ischi (UDC), M. Jacques François (AdG/SI), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Didier Bonny (DC), M. Pierre Maudet (R).

26. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.

La commission est composée de: *M. David Carrillo* (S), *M. Olivier Coste* (S), *M. Gilles Thorel* (S), *M. Alexis Barbey* (L), *M. Blaise Hatt-Arnold* (L), *M. Jean-Pierre Oberholzer* (L), *M. Olivier Norer* (Ve), *M^{me} Caroline Schum* (Ve), *M. Jean-Pierre Oetiker* (UDC), *M. Marc-André Rudaz* (UDC), *M. Jacques François* (AdG/SI), *M^{me} Haydée Mumenthaler* (AdG/SI), *M^{me} Hélène Ecuyer* (T), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. René Winet* (R).

27. Election de 15 membres de la commission du logement.

La commission est composée de: *M^{me} Monique Cahannes* (S), *M^{me} Béatrice Graf Lateo* (S), *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio* (S), *M^{me} Nathalie Fontanet* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M. Armand Schweingruber* (L), *M^{me} Anne Moratti Jung* (Ve), *M^{me} Frédérique Perler-Isaaz* (Ve), *M^{me} Nelly Hartlieb* (UDC), *M. Frédy Savioz* (UDC), *M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann* (AdG/SI), *M. Jacques Mino* (AdG/SI), *M. Alain Comte* (T), *M. Guy Mettan* (DC), *M. Michel Ducret* (R).

28. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.

La commission est composée de: *M^{me} Nicole Bobillier* (S), *M. Olivier Coste* (S), *M. René Grand* (S), *M^{me} Marie-Thérèse Bovier* (L), *M. Blaise Hatt-Arnold* (L), *M^{me} Florence Kraft-Babel* (L), *M. Mathias Buschbek* (Ve), *M. Olivier Norer* (Ve), *M^{me} Nelly Hartlieb* (UDC), *M. Jean-Pierre Oetiker* (UDC), *M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann* (AdG/SI), *M^{me} Haydée Mumenthaler* (AdG/SI), *M^{me} Liliane Johner* (T), *M. Michel Chevrolet* (DC), *M^{me} Claudine Gachet* (R).

29. Election de 15 membres de la commission des pétitions.

La commission est composée de: *M^{me} Nicole Bobillier* (S), *M. Roman Juon* (S), *M^{me} Annina Pfund* (S), *M^{me} Renate Cornu* (L), *M^{me} Linda de Coulon* (L), *M. Patrice Reynaud* (L), *M. Roberto Broggin* (Ve), *M. Alain Marquet* (Ve), *M. Sylvain Clavel* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M^{me} Vera Figurek* (AdG/SI), *M^{me} Gisèle Thiévent* (AdG/SI), *M^{me} Marie-France Spielmann* (T), *M. Lionel Ricou* (DC), *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang* (R).

30. Election de 15 membres de la commission du règlement.

La commission est composée de: *M. Gérard Deshusses* (S), *M. David Metzger* (S), *M^{me} Sandrine Salerno* (S), *M. André Kaplun* (L), *M. Patrice Reynaud* (L), *M. Armand Schweingruber* (L), *M. Alpha Dramé* (Ve), *M. Eric Rossiaud* (Ve), *M. Eric Ischi* (UDC), *M. Frédy Savioz* (UDC), *M. Jacques François* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M. Pierre Rumo* (T), *M. Guillaume Barazzone* (DC), *M. René Winet* (R).

31. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.

La commission est composée de: *M^{me} Nicole Bobillier* (S), *M. René Grand* (S), *M. Gilles Thorel* (S), *M^{me} Linda de Coulon* (L), *M^{me} Nathalie Fontanet* (L), *M. Jean-Pierre Oberholzer* (L), *M^{me} Anne Moratti Jung* (Ve), *M^{me} Frédérique Peller-Isaaz* (Ve), *M. Eric Fourcade* (UDC), *M. Marc-André Rudaz* (UDC), *M. Jacques Mino* (AdG/SI), *M^{me} Haydée Mumenthaler* (AdG/SI), *M^{me} Liliane Johner* (T), *M. Lionel Ricou*(DC), *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang* (R).

32. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.

La commission est composée de: *M. David Carrillo* (S), *M. Jean-Louis Fazio* (S), *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M^{me} Marie-Thérèse Bovier* (L), *M. Jean-Marie Hainaut* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M. Mathias Buschbeck* (Ve), *M^{me} Vanessa Ischi Kaplan* (Ve), *M. Roland Crot* (UDC), *M. Eric Ischi* (UDC), *M. François Sottas* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M. Alain Comte* (T), *M. Didier Bonny* (DC), *M. Pierre Maudet* (R).

33. Election de 15 membres de la commission des travaux.

La commission est composée de: *M. Jean-Louis Fazio* (S), *M^{me} Béatrice Graf Lateo* (S), *M. Roman Juon* (S), *M^{me} Marie-Thérèse Bovier* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M^{me} Bérengère Rosset* (L), *M. Alain Marquet* (Ve), *M^{me} Caroline Schum* (Ve), *M. Eric Fourcade* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M^{me} Vera Figurek* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M. Alain Dupraz* (T), *M. Michel Cheviolet* (DC), *M. Michel Ducret* (R).

34. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais.

La commission est composée de: *M. David Carrillo* (S), *M. Jean-Louis Fazio* (S), *M^{me} Annina Pfund* (S), *M. Jean-Marc Froidevaux* (L), *M^{me} Bérengère Rosset* (L), *M. Armand Schweingruber* (L), *M. Roberto Broggin* (Ve), *M^{me} Marguerite Contat Hickel* (Ve), *M. Eric Fourcade* (UDC), *M. Jean-Pierre Oetiker* (UDC), *M^{me} Ruth Lanz Aoued* (AdG/SI), *M. Christian Zaugg* (AdG/SI), *M. Alain Dupraz* (T), *M. Guy Mettan*(DC), *M. Alain Fischer* (R).

Le président. Nous avons donc épuisé notre ordre du jour. Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que vous devez prendre vos affaires avec vous, vu qu'il y aura une séance demain matin dans cette salle. Je vous rappelle que le bureau siège demain à la salle Nicolas-Bogueret à 16 h et qu'il continuera de siéger, avant les séances, avec les chefs de groupe dans cette même salle à 16 h 30. Je donne rendez-vous aux autres conseillers demain à 17 h.

Séance levée à 20 h 30.

SOMMAIRE

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 16 avril 2003, validant les élections des conseils municipaux.....	4
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 7 mars 2003, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.....	4
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 2 juin 2003, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et services de l'administration	5
4. Appel nominal des conseillers municipaux	8
5. Allocution du doyen d'âge.....	9
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge	14
7. Election du président, qui entre immédiatement en charge	14
8. Prestation de serment du doyen d'âge	16
9. Allocution du président.....	17
10. Election:	
a) du premier vice-président	19
b) du deuxième vice-président.....	20
c) des cinq secrétaires	21
11. Communications du Conseil administratif	23
12. Communications du bureau du Conseil municipal	29
13. Fixation des jours et des heures des séances	30

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B)	31
15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	34
16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	36
17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).....	37
18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B)	39
19. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B)	40
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).....	42
21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).....	43
22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).....	44
23. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	46

24. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture ...	46
25. Election de 15 membres de la commission des finances	46
26. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication	47
27. Election de 15 membres de la commission du logement	47
28. Election de 15 membres de la commission des naturalisations	47
29. Election de 15 membres de la commission des pétitions	47
30. Election de 15 membres de la commission du règlement	48
31. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse ...	48
32. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité	48
33. Election de 15 membres de la commission des travaux.....	48
34. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais ...	49

La mémorialiste:
Marguerite Conus